

# Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle

## Déclaration de Force Ouvrière

Les personnels de l'éducation nationale viennent de participer au scrutin de leurs élections professionnelles pour désigner les représentants syndicaux au comité technique ministériel, aux comités techniques de proximité et aux CAP. Ces élections interviennent comme conséquence des accords de Bercy de juin 2008 transposés dans la loi de rénovation du dialogue social dans la fonction publique du 25 juillet 2010.

Ce sont ces accords de Bercy signés par toutes les fédérations de fonctionnaires à l'exception de Force Ouvrière et de la CFTC qui ont ouvert la voie à l'élection de comités techniques, à l'instauration du vote électronique (1), à la mise en place d'un calendrier très resserré.

Les conséquences nous les connaissons aujourd'hui.

C'est en dépit de ces conditions très difficiles et fort éloignées des règles démocratiques (modification des enjeux du scrutin, parcours du combattant pour accéder au vote) que les personnels se sont néanmoins exprimés.

Le personnel de l'administration centrale et des rectorats ne porte aucune responsabilité dans les conditions de ce scrutin.

Le gouvernement et les signataires des accords de Bercy portent l'entière responsabilité du fait que des dizaines de milliers de collègues se sont découragés et que d'autres n'ont pu accéder au vote du fait de problèmes techniques.

En réalité, il s'est agi pour les initiateurs de ce scrutin d'imposer de nouvelles règles de représentativité conformes aux besoins du « dialogue social » prôné par le gouvernement et qui vise à transformer les organisations syndicales en accompagnateurs de sa politique.

Force Ouvrière n'a pas signé les accords de Bercy. Force Ouvrière s'est opposée à la mise en place du vote électronique, FO s'est opposée à l'élection des comités techniques et à la disparition du paritarisme. Force Ouvrière s'est appliquée à rester un syndicat indépendant, qu'il s'agisse de combattre sur les revendications ou du comportement dans les élections professionnelles.

Les leçons de ce scrutin sont à tirer en prenant en compte tous ces éléments.

Force Ouvrière attire l'attention de toutes les fédérations qui ont cru devoir signer les accords de Bercy et s'adressent à elles : il est possible de rétablir un scrutin démocratique pour les élections professionnelles dans la fonction publique et dans l'éducation nationale. Il est possible de défendre la place et le rôle des syndicats. Cela passe par l'exigence d'abandon des accords de Bercy et de la loi de rénovation du dialogue social qui en a découlé.

Force Ouvrière demande pour les prochaines élections professionnelles :

- le rétablissement d'un vote à l'urne avec dépouillement le soir même
- l'élection par les personnels des représentants syndicaux dans les CAP de corps,
- le retour à la désignation des représentants syndicaux dans des comités techniques où sera rétabli le paritarisme.

(1) « si le vote à l'urne demeure le principe, la possibilité de recourir au vote électronique dans des conditions permettant de préserver la confidentialité du vote et l'intégrité des données doit également être envisagée dès lors qu'elle faciliterait l'accès au vote. » (accords de Bercy)